



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 28 Novembre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/11-10-103

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

ACCORDÉE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 06

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le vingt-deux novembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Délégations (07) :

Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Marielle PLUMASSEAU avait donné procuration à Mme Brenda SITCHARN, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER

Étaient absents (06) : M. Mario ALLEAUME, Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

DÉLIBÉRATION N° BM/NA/2025/11-10-103

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 5 juillet 2020 du Conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

OPERATION : PAUSE MERIDIENNE

Marché 2025-CME-017

Afin de permettre l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne, la collectivité a lancé un marché en juin 2025 qui s'est avéré infructueux au regard des candidatures et offres irrégulières transmises.

Un second marché a été lancé fin juillet afin de permettre de nouveau cet accueil. En l'absence d'offres acceptables et régulières, la collectivité a de nouveau classé sans suite celui-ci.

Une consultation en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour urgence impérieuse a été lancée.

Titulaire :

**SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET
COLLECTIF
REFLEXION D'AVENIR
28, rue Sonny Rupaire
La Jaille
97122 BAIE-MAHAULT**

**Montant : 184 800,00€ HT
Notifié le 17 novembre 2025**

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 28 Novembre 2025
Ont signé au registre des délibérations**

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Les représentés (07) : Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Marielle PLUMASSEAU avait donné procuration à Mme Brenda SITCHARN, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251128-BMNA20251110103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025

Publication : 04/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Mme Brenda SITCHARN

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet